175517 - Il n'accomplit pas la prière de l'aube dans la mosquée par peur des chiens errants

question

J'ai besoin de votre assistance. Venu du Moyen-Orient, je vis en Malaise. Je veille -Allah soit loué- à assister à toutes les prières célébrées à la mosquée, hormis celle de l'aube que j'accomplis à son heure à mon domicile. La mosquée se trouve à environ dix minutes de marche de mon domicile. Je ne peux pas entendre l'appel à la prière mais je me rends à la mosquée pour l'accomplissement de toutes les prières , à l'exception de celle de l'aube faite chez moi. L'endroit où j'habite n'abrite que des chinois. La zone regorge de chiens errants qui ne cessent d'aboyer. Au temps de la prière de l'aube, les rues restent vides et j'ai peur de me rendre à la mosquée en ce moment à cause des chiens. J'espère que vous répondrez à ma question que voici:
-M'est-il permis de faire la prière de l'aube chez moi quand on sait que je n'entend pas l'appel à la prière qu'une fois hors de ma chambre et la mosquée étant à dix minutes de marche de mon domicile?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

La participation à la prière collective faite à la mosquée est une obligation pour tout musulman majeur qui entend l'appel du muezzin selon le juste parmi les avis des ulémas, compte tenu de la parole du Très-haut: Et accomplissez la prière, et acquittez la zakat, et inclinez-vous avec ceux qui s'inclinent. (Coran,2:43) et en vertud'arguments que vous trouvez dans la réponse donnée à la question n° 8918.

Par entendre l'appel à la prière, on entend celui lancé ordinairement , sans amplificateur et en l'absence d'un bruit empêchant sa perception. Il faut tenir compte du fait que du temps du

Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) les muezzins montaient sur un endroit élevé comme le toit d'une mosquée. Les maisons étaient construites de sorte à favoriser une grande circulation du son, ce qui portait la voix du muezzin à une longue distance. Compte tenu de cela, on peut dire que la distance à parcourir à pied en dix minutes peut être couverte par la voix du muezzin. Elle peut allermême plus loin.

La Sunna indique qu'on encourt rien en priant chez soi au lieu de le faire en groupe à la mosquée à cause d'une excuse. D'après Ibn Abbas (P.A.a) le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: Celui qui entend l'appel (à la prière) et n'y répond pas, n'aura correctement prié que s'il a une excuse. (Rapporté par Ibn Madja,793) et jugé authentique par al-Albani dans Irwa (2/337).

Cela dit, quand on craint d'être tué ou de subir un préjudice ou d'être injustement emprisonné, on est excusé de ne pas aller prieren groupe à la mosquée et autorisé à prier chez soi pour se protéger.

Ibn Qoudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde)écrit dans al-Moughni (1/366): «Celui qui a peur est excusé de ne pas participer aux prières faites en groupe, notamment celle du vendredi car le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: L'excusec'est soitla peur , soit la maladie.

Quand l'endroit est sûr et que les chiens présents dans les rues ne font qu'aboyer, vous devez vous rendre (à la mosquée). Si vous pouvez le faire en voiture, c'est mieux et plus parfait.

On a rapporté qu'Oubey ibn Kaab a dit: Il y avait un homme qui habitait à l'endroit le plus éloigné de la mosquée à ma connaissance mais qui ne ratait aucune prière à la mosquée... Obey poursuit: On lui a dit -ou je lui ai dit: si tu t'achetais un âne à utiliser comme monturedans l'obscurité et sous le soleil brulant?- Il a répondu: je n'aurais pas souhaité que mon domicile fût proche de la mosquée car j'espère qu'on inscrive à mon compte ma marche vers la mosquée et mon retour auprès de ma famille. Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) dit: Allah vous a cumulé tout cela. (Cité par Mouslim,663).

Chaque fois que vous répondez à l'appel du muezzin , même en venant de loin et en vous donnant la peine de vous déplacer , soit à pied, soiten voiture, c'est bien mieux pour vous. Allah inscrira à

votre comte les traces que vous laissezen allant à la mosquée et en en revenant, pourvu que vous soyez animé d'une intention sincère.

Allah le sait mieux.